

Règlement d'ordre intérieur et modalités d'inscription

Centre d'Expression et de Créativité (CEC)

maison de la culture de Tournai
Saison 2026-2027

Présentation du CEC

CEC – maison de la culture de Tournai
Au CEC de la maison, on crée, on expérimente et on partage ! Nos ateliers et stages sont animés par des artistes passionné·es et ouverts à tous les âges et tous les niveaux, dans un esprit ludique et collectif.

Du textile au dessin, de la photo à la céramique, de la danse au théâtre et à l'impro, sans oublier la musique, la poésie, l'écriture et le picard, chaque activité est une invitation à explorer sa créativité, s'exprimer librement et imaginer autrement, tout en partageant des moments collectifs et inspirants.

Nos ateliers se vivent à la maison de la culture, chez nos partenaires ou lors d'événements exceptionnels, toujours guidés par la découverte, l'engagement et un regard critique sur le monde. Les groupes sont à taille humaine, pensés pour répondre aux besoins de chacun·e et garantir une expérience personnalisée et enrichissante

Inscriptions et paiements

L'inscription et le paiement se font prioritairement auprès de la billetterie de la maison de la culture, pendant les horaires d'ouverture (du mardi au vendredi de 13h à 18h, le samedi de 9h à 13h, et depuis le 07 juin 2026, en ligne (<https://maisonculturetournai.com/programme/stages-ateliers>)).

L'inscription n'est définitivement validée qu'après le règlement intégral de l'activité. Le paiement complet doit impérativement être effectué au plus tard le jour de la première séance de l'atelier ; à défaut, l'accès ne sera pas autorisé.

Un étalement de paiement est toutefois envisageable, à condition que la totalité de la somme soit réglée avant le début de l'atelier. Aucun remboursement ne sera effectué, sauf cas exceptionnel sur base d'un certificat médical attestant de l'incapacité à participer.

Conditions générales

1. Si l'atelier est complet, une liste d'attente est mise en place. Vous serez informé-e en cas de désistement.
2. Le CEC se réserve le droit de modifier les horaires, les lieux ou de remplacer les animateur·rices si nécessaire.
3. Le CEC se réserve le droit d'annuler un atelier si le nombre d'inscrit·es est insuffisant. Dans ce cas, le remboursement est garanti.
4. Une séance d'essai est possible – à la date du premier atelier ? . En cas d'arrêt après cette première séance, un remboursement est envisageable. À partir de la deuxième séance, l'inscription est acquise.
5. La maison de la culture ne peut être tenue responsable en cas de vol, de dégradation d'une création, ou d'oubli d'objet, dans les locaux ou lors de déplacements.
6. Merci de fournir à la billetterie les coordonnées complètes du·de la participant·e ainsi que d'une personne de contact (téléphone et/ou e-mail). Toute modification doit être signalée.
7. Si le·la participant·e dépend d'une institution, merci de nous en informer et de désigner une personne référente.
8. Conformément au RGPD, vous pouvez exercer vos droits sur vos données personnelles en contactant :
 - o e-mail : billetterie@maisonculturetournai.com
 - o téléphone : 069/25 30 80Votre e-mail pourra être utilisé pour les communications liées aux activités de la maison de la culture, sans transmission à des tiers commerciaux.
9. Les photos et vidéos prises pendant les ateliers peuvent être utilisées par la maison de la culture sur tous ses supports de communication (site, programmes, presse, réseaux...). Les parents des participant·es mineur·es, ou les participant·es majeur·es, peuvent s'y opposer en complétant un formulaire disponible à la billetterie ou sur le site (rubrique : Infos pratiques / Venir à un atelier).
10. En cas d'accident, une déclaration est à remplir (le document se trouve à la billetterie) et à remettre à la billetterie.

Calendrier des ateliers

- Début : semaine du 5 octobre 2026
 - Fin : semaine du 24 mai 2027
 - Interruption : durant les congés scolaires, les jours fériés légaux,
 - Les dates précises sont indiquées sur le site internet de la maison de la culture : www.maisonculturetournai.com
- Toute modification éventuelle vous sera communiquée par téléphone ou e-mail, sur base des coordonnées fournies. La maison de la culture ne peut être tenue responsable si ces coordonnées ne sont pas à jour.

En plus des périodes de congés scolaires, les ateliers ne seront pas organisés :

- La semaine du 22 mars (à l'occasion du festival « La Piste aux Espoirs »)
- La semaine du 15 février (à l'occasion de l'opération culturelle « Cultures Geek »).

Temps forts de la saison :

- Semaine pyjama : semaine du 14 décembre 2026 → Découverte des ateliers enfants du CEC, en famille (parents/enfants)
- Fête à la maison : samedi 29 mai 2027 → Journée festive de clôture de saison avec représentations, expositions, inscriptions à la nouvelle programmation et moments de convivialité

Fonctionnement des ateliers

1. Annulation de séance : en cas d'absence de l'animateur·rice pour des raisons indépendantes de notre volonté (maladie, imprévu, force majeure), la séance ne sera pas reportée ni remboursée.
2. Matériel pédagogique : un kit de base pourra être demandé par l'animateur·rice de l'atelier. Les participant·es seront informé·es à l'avance de son contenu.
3. Cuissons en céramique : le nombre de cuissons est limité, afin de garantir le bon déroulement des ateliers, préserver les ressources et adopter une démarche écologique.
4. Respect du matériel et des locaux : merci de respecter le matériel mis à disposition. Chaque participant·e est invité·e à utiliser les outils avec soin. Il est demandé de remettre en place les chaises, tables et petit matériel à la fin de chaque séance. Le respect collectif des espaces permet à chacun·e de bénéficier d'un cadre agréable.

Participants mineur·es

1. Les parents sont tenu·es d'accompagner et récupérer leur(s) enfant(s) jusqu'à la salle, de les confier à l'animateur·rice, et de respecter les horaires.
2. Ils doivent s'assurer de la présence de l'animateur·rice avant de partir. Les salles ne sont pas des garderies.
3. La maison de la culture ne peut être tenue responsable d'un accident survenu hors des horaires ou des espaces prévus.
4. Pour les mineur·es autorisé·es à venir ou partir seul·es, l'animateur·rice et la maison de la culture doit être informé·e au préalable. La maison décline toute responsabilité pour les trajets.
5. La maison de la culture est agréée par la Fédération Wallonie-Bruxelles et peut délivrer une attestation fiscale 281.86 pour la garde d'enfant, valable jusqu'aux 14 ans (ou 21 ans en cas de handicap lourd). Cette attestation est à demander avant fin janvier de l'année suivant l'inscription, une fois le paiement effectué.

Engagement

Je soussigné-e :

Nom :

Prénom :

Si parent d'un-e participant-e mineur-e :

Nom de l'enfant :

Prénom de l'enfant :

Déclare avoir pris connaissance du règlement d'ordre intérieur et m'engage sur l'honneur à le respecter.

Date :